



**RESOL-VII/031**

**157<sup>e</sup> session plénière des 9, 10 et 11 octobre 2023**

## **PROJET DE RÉSOLUTION D'URGENCE**

**Adoption de la résolution sur l'état des régions et des villes dans l'Union européenne et des propositions en vue du prochain programme stratégique 2024-2029 de l'Union**

**déposé par les groupes politiques PPE, PSE, Renew Europe, AE et Les Verts**

**Délai de dépôt des amendements: le 10 octobre 2023 à 16 heures (heure de Bruxelles), dernier délai**

**Les amendements doivent être soumis, de préférence en anglais, français ou allemand, au moyen de l'outil de dépôt en ligne, disponible sur le portail des membres à l'adresse <https://memportal.cor.europa.eu/>.**

Le service d'assistance (+32 25469697; courriel: [helpdesk@cor.europa.eu](mailto:helpdesk@cor.europa.eu)) est à votre disposition pour toute aide dont vous pourriez avoir besoin. Un guide de l'utilisateur est en outre disponible à l'adresse <https://memportal.cor.europa.eu/>.

Résolution d'urgence, présentée conformément à l'article 45, paragraphe 3, point b), du règlement intérieur, pour examen lors de la seconde journée de la session plénière, le 11 octobre 2023. À défaut d'être approuvée par le bureau le 9 octobre 2023, elle sera retirée de l'ordre du jour de la session plénière.

Nombre de signatures requis: 6

## **Projet de résolution sur l'édition 2023 de l'état des régions et des villes dans l'Union européenne et propositions en vue du prochain programme stratégique 2024-2029 de l'Union**

LE COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS (CdR),

VU

- son Rapport annuel 2023 de l'Union européenne sur l'état des régions et des villes, complété par une enquête auprès des élus locaux et régionaux, qui fournit aux décideurs politiques des échelons européen, national, régional et local des éléments d'information et des recommandations clés sur les défis les plus urgents à relever dans la perspective de la définition du prochain programme stratégique 2024-2029<sup>1</sup>,
- le discours sur l'état de l'Union de 2023 prononcé par la présidente de la Commission européenne le 13 septembre 2023 et la lettre d'intention à la présidente du Parlement européen et au président du Conseil,

CONSIDÉRANT

- que les répercussions de la guerre en Ukraine pèsent lourdement sur nombre de ménages, de petites et moyennes entreprises et de gouvernements locaux et régionaux dans l'ensemble de l'UE en raison de la pression supplémentaire considérable qu'exercent les prix de l'énergie et des denrées alimentaires et la hausse de l'inflation, renforçant les effets du changement climatique, les conséquences de la pandémie de COVID-19, les perturbations des échanges commerciaux et les inégalités sociales,

**A.** présente ses **recommandations issues du Rapport annuel 2023 de l'Union européenne sur l'état des régions et des villes** pour la prochaine législature de l'Union:

### *Les régions et les villes en tant que gestionnaires de crises*

#### *Solidarité avec l'Ukraine*

1. invite l'Union européenne à maintenir et intensifier son appui à l'Ukraine et la prie instamment d'exploiter le potentiel, les capacités et l'expertise de ses régions et de ses villes pour soutenir la reconstruction, les réformes, notamment en matière de décentralisation, ainsi que l'intégration européenne du pays. À cet effet, la facilité pour l'Ukraine devrait appliquer les principes fondamentaux de la politique régionale de l'UE et fournir le financement nécessaire au renforcement des capacités et aux projets entre pairs menés entre collectivités locales et régionales;

---

<sup>1</sup> <https://cor.europa.eu/en/our-work/Pages/State-of-Regions-and-Cities-2023.aspx>.

2. souligne que l'Alliance européenne des villes et des régions pour la reconstruction de l'Ukraine, coordonnée par le CdR, joue un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de renforcer les capacités locales et régionales du pays, de stimuler la coopération entre pairs, d'aider les collectivités locales ukrainiennes à se familiariser avec l'acquis de l'Union et de fournir des conseils sur la mise en œuvre du processus de décentralisation;
3. demande d'accroître le soutien direct apporté aux collectivités locales et régionales de l'Union européenne pour la gestion de l'intégration des réfugiés ukrainiens dans les villes et régions d'accueil européennes et pour la fourniture de services, principalement en matière de soins médicaux, d'éducation et d'emploi;

#### *Transition énergétique*

4. souligne que la transition énergétique de l'UE permettra d'atteindre l'autonomie énergétique en s'appuyant principalement sur une énergie verte produite et consommée localement. Les collectivités locales et régionales et leurs représentants élus sont donc des catalyseurs et accélérateurs essentiels pour assurer la réussite de la transition écologique sur le terrain et devraient être pleinement associés en tant que partenaires au déploiement d'activités locales de consultation et de sensibilisation du public. Le Comité met l'accent sur le fait qu'il facilite la transition énergétique au niveau local grâce à son initiative «Pacte vert — Investir l'échelon local» et à sa coopération avec la Convention des maires de l'UE;
5. demande que l'UE accorde aux régions et aux villes un soutien et des investissements supplémentaires sous la forme de mécanismes de financement spécifiques, y compris des fonds directs, au service d'une innovation durable; ce soutien devrait s'appuyer sur l'initiative REPowerEU dans l'objectif d'accroître l'efficacité énergétique, de déployer les énergies renouvelables, de développer les réseaux intelligents et de stimuler l'économie circulaire, de façon à promouvoir la production et la consommation locales d'énergie ainsi qu'à accroître l'autonomie énergétique de l'Union;

#### *Action pour le climat*

6. invite la Commission européenne à soutenir l'émulation des bonnes pratiques locales recensées dans son manuel «Pacte vert — Investir l'échelon local»<sup>2</sup>, étant donné que les conséquences du changement climatique creuseront les inégalités existantes entre les régions en raison de l'incidence asymétrique de celui-ci sur des populations différentes, des dommages qu'il cause aux infrastructures critiques et des perturbations qu'il entraîne pour le tourisme, les groupements d'entreprises et la production agricole, et souligne à cet égard que les collectivités locales et régionales sont des acteurs de la lutte contre le changement climatique et sont les principales responsables des actions entreprises à l'échelon local pour atténuer les incidences négatives de l'augmentation des températures mondiales;

---

<sup>2</sup> <https://cor.europa.eu/fr/engage/Pages/Green-Deal-Handbook.aspx>.

7. insiste sur le fait que la transition climatique devrait être juste et équitable et ne laisser aucune région ni aucune personne de côté, et invite la Commission européenne à renforcer ses mécanismes de solidarité et de cohésion, afin de permettre aux régions et aux villes de l'Union d'accroître leurs investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la résilience face à celui-ci et d'éviter que les territoires et les groupes sociaux les plus vulnérables ne soient les plus durement touchés; pour préserver ses régions des incidences néfastes du changement climatique, l'UE devrait investir chaque année quelque 40 milliards d'EUR dans un scénario où l'augmentation des températures mondiales ne dépasserait pas 1,5 °C;
8. met l'accent sur sa collaboration avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne en vue de promouvoir l'utilisation de son tableau de bord des vulnérabilités régionales et locales face aux catastrophes et aux risques induits par le changement climatique, et espère que celui-ci deviendra un paramètre des stratégies de résilience et qu'il sera pris en considération au moment de définir la politique de cohésion;

#### *Sécurité sanitaire des aliments*

9. invite la Commission à publier sans plus tarder la loi-cadre sur des systèmes alimentaires durables, et insiste à cet égard sur l'impérieuse nécessité pour l'Europe d'investir davantage dans une production agricole locale qui soit durable et de raccourcir ses chaînes d'approvisionnement; pour accroître la sécurité sanitaire des aliments et la résilience alimentaire, il est essentiel de promouvoir les produits locaux, de passer des marchés publics durables et de s'orienter vers des systèmes alimentaires qui le soient également;
10. souligne qu'il a lancé le prix européen du bio en collaboration avec la Commission européenne afin de promouvoir une production locale durable dans les régions de l'Union;
11. est prêt à contribuer à la nouvelle initiative annoncée sur la résilience en matière d'eau et appelle de ses vœux une approche stratégique pour aider les régions à lutter contre la sécheresse et à gérer la pénurie d'eau, en s'appuyant sur les expériences régionales existantes en matière de réduction de la consommation, de recours accru à la réutilisation et de gestion des eaux usées;

#### *Les régions et les villes en tant qu'acteurs du développement durable et de la cohésion*

##### *Pacte vert pour l'Europe et objectifs de développement durable*

12. prie instamment la Commission européenne et les colégislateurs de finaliser la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe en adoptant, d'ici à la fin du mandat actuel, les propositions législatives charnières sur les pesticides, la restauration de la nature, les semences et le bien-être animal ainsi que la loi-cadre sur des systèmes alimentaires durables;
13. met en exergue le rôle central des régions et des villes lorsqu'il s'agit de déployer avec succès les politiques du pacte vert pour l'Europe et les objectifs de développement durable des Nations unies;

14. invite l'Union à mettre en place un cadre cohérent et consolidé au service d'une croissance durable en alignant les programmes relatifs au climat, aux questions sociales et à la durabilité, et à combler les lacunes en matière de financement, d'expertise et de procédure en fournissant des financements directs et des orientations concrètes, ainsi qu'en encourageant une budgétisation verte et participative et en accordant davantage d'importance à une bonne coordination, à la flexibilité, à la simplification, à la transparence et à une meilleure communication;
15. souligne que son initiative «Pacte vert — Investir l'échelon local» peut servir de modèle pour une meilleure participation des régions et des villes à ces démarches, et invite les autres institutions à établir de nouvelles synergies avec lui dans ce domaine;

#### *Transitions écologique et numérique*

16. reconnaît que les transitions écologique et numérique représentent des enjeux existentiels pour de nombreuses régions et villes d'Europe; insiste sur la nécessité absolue d'associer ces dernières à la gouvernance des récents actes législatifs de l'UE, tels que la législation sur les matières premières critiques et le règlement pour une industrie «zéro net», et appelle l'Union à réserver une place au Comité dans les organes chargés d'en assurer la gestion et la surveillance;
17. insiste sur la valeur des alliances régionales actuelles et émergentes soutenant les régions connaissant des transformations, telles que l'Alliance des régions de production de véhicules automobiles instituée par le Comité, ou encore l'Alliance européenne des régions productrices de semi-conducteurs; souligne que l'Alliance des régions de production de véhicules automobiles a été définie par les colégislateurs européens dans la législation pertinente comme le principal partenaire de la Commission européenne pour le déploiement d'une stratégie de transition juste en faveur des régions dotées d'une solide industrie automobile et équipementière;
18. invite l'UE à redoubler d'efforts pour accroître la résilience numérique des administrations publiques, y compris au niveau infranational, par exemple en menant des campagnes de sensibilisation sur les cybermenaces à l'intention des représentants locaux et régionaux. Cette question revêt une importance capitale étant donné que les collectivités locales et régionales de l'Union sont devenues des cibles privilégiées des cyberattaques, entraînant la fermeture temporaire d'infrastructures publiques essentielles et des conséquences néfastes pour leurs citoyens. Le Comité déplore que de nombreuses régions et villes ne disposent pas des connaissances, ressources financières et capacités d'organisation suffisantes pour se constituer une résilience numérique;

#### *Avenir de la politique de cohésion*

19. reconnaît que la politique de cohésion, en tant qu'investissement à long terme, joue un rôle crucial lorsqu'il s'agit de combler efficacement l'écart de développement entre les régions, qu'elle concourt à améliorer les performances du marché unique et qu'elle contribue à remédier à la géographie du mécontentement;

20. invite l'Union à poursuivre le développement d'une politique de cohésion forte et territorialisée, dotée d'une approche axée sur les missions, qui soit en mesure de soutenir tous ses territoires et tous ses habitants. L'Union se doit d'appliquer le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion» dans toutes ses politiques et initiatives en procédant à des analyses d'impact territorial complètes;
21. déplore que le nouveau règlement STEP et les propositions de révision du cadre financier pluriannuel consolident les instruments gérés de manière centralisée par l'Union sans prévoir de renforcement budgétaire de la politique de cohésion; souligne que l'Alliance pour la cohésion, créée par le CdR en collaboration avec les principales associations territoriales européennes, servira de plateforme de débat et d'échange, assurant le dialogue des institutions de l'Union avec les villes et les régions;

### *Programme rural*

22. tire la sonnette d'alarme face aux estimations selon lesquelles, d'ici à 2033, 30 millions de personnes auront quitté les zones rurales d'Europe par rapport à 1993, et souligne que les jeunes et les familles désertent les zones rurales en raison du manque d'emplois et de services publics tels que les écoles, les hôpitaux, les transports publics ou la connectivité numérique;
23. invite l'Union à investir davantage dans les zones rurales, qui contribuent de manière importante à sa transition écologique dans des domaines tels que la production d'énergie renouvelable, l'alimentation durable ainsi que la préservation et la restauration de la nature;
24. insiste sur la nécessité que la prochaine génération de programmes de la politique de cohésion et les plans pour la reprise et la résilience stimulent les investissements et les réformes, afin de réduire les pièges qui se posent en matière de développement des talents dans les régions de l'Union, de diversifier les perspectives économiques qui se présentent aux jeunes et de garantir le bien-être économique et social des communautés rurales;

### *Les régions et les villes en tant qu'architectes de l'avenir de l'Europe*

#### *Démocratie européenne*

25. souligne que les représentants locaux et régionaux, soit 1,2 million de personnes, occupent une position unique en matière de promotion et de défense de la démocratie européenne, car ils constituent le niveau politique auquel les citoyens accordent le plus de confiance; dans le même temps, ils sont les plus exposés au mécontentement croissant et sont les témoins d'une augmentation des discours de haine, des violences physiques et de la cyberviolence à leur rencontre, en particulier pour ce qui est des femmes politiques et des membres d'une minorité; dans ce contexte, le Comité réaffirme la promotion du legs du maire Paweł Adamowicz en matière de défense de la démocratie locale et confirme son engagement à diffuser cet héritage par l'intermédiaire du prix Paweł Adamowicz créé à cette fin;

26. rappelle que la législation de l'UE est mise en œuvre à plus de 70 % par les collectivités locales et régionales et que, par conséquent, celles-ci sont bien placées pour fournir un retour d'information concret sur les politiques européennes, et qu'il est impératif qu'elles soient davantage et mieux associées aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décision au sein de l'Union;
27. invite l'Union à associer systématiquement les représentants locaux et régionaux et le CdR au mécanisme de dialogue entre les citoyens et les institutions de l'Union à la suite de la conférence sur l'avenir de l'Europe, ainsi qu'à promouvoir les valeurs européennes et la participation des citoyens aux niveaux régional et local en soutenant des projets concrets, en s'inspirant pour ce faire des bonnes pratiques énumérées dans la base de données «Promouvoir les valeurs de l'UE par l'éducation et la culture»<sup>3</sup>;
28. souligne que le programme des jeunes mandataires politiques du CdR et son réseau de conseillers locaux et régionaux peuvent renforcer le lien entre les institutions de l'UE et les communautés locales, encourager la participation des jeunes, lutter contre la désinformation et fournir des informations utiles aux décideurs politiques de l'Union;

#### *Élargissement de l'Union*

29. souligne que les régions et les villes de l'UE peuvent apporter un appui à valeur ajoutée au processus d'élargissement de l'Union en soutenant sur le plan politique et pratique les collectivités locales et régionales des pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'Union, par exemple en promouvant des formats de coopération entre pairs;
  30. fait valoir que les précédents cycles d'élargissement ont montré que la décentralisation et la participation des collectivités locales et régionales aux préparatifs de l'adhésion à l'UE constituaient des facteurs essentiels de réussite;
  31. plaide en faveur d'une intensification de la coopération transfrontière avec les collectivités locales et régionales voisines, et fait valoir qu'il peut lui-même jouer un rôle spécial en aidant les collectivités locales et régionales des pays candidats et candidats potentiels à une adhésion à l'UE à se préparer à cette adhésion et à lutter contre la lassitude de plus en plus marquée vis-à-vis de l'élargissement;
- B. formule les recommandations suivantes en vue de façonner le prochain cycle politique de l'UE et le prochain programme stratégique 2024-2029 de l'Union:**
32. souligne qu'au cours de cette législature, les collectivités locales et régionales ont préservé la solidité du tissu démocratique de notre Union et géré la réponse de cette dernière aux crises majeures telles que la COVID-19, le changement climatique et les conséquences de la guerre en Ukraine sur le terrain, tout en veillant à ce que la double transition écologique et numérique s'inscrive dans un cheminement durable et préservant la cohésion;

---

<sup>3</sup> <https://cor.europa.eu/fr/regions/Pages/EIR-map.aspx?view=stories&type=sedec>.

33. se félicite que la Commission s'apprête à engager un certain nombre de réexamens de ses politiques, notamment en ce qui concerne l'élargissement de l'Union (qu'elle prévoit de présenter sous la présidence belge), et l'invite à associer à un stade précoce le Comité et les collectivités locales et régionales à la préparation de ces réexamens;
34. demande à la Commission européenne d'associer tous les niveaux de gouvernement à la préparation du prochain programme stratégique 2024-2029, afin de faire remonter et de mobiliser toutes les idées et ressources disponibles que notre Union est en capacité de produire en vue de relever les principaux défis à venir;
35. insiste également sur le fait que l'Union européenne devrait se montrer encore plus proactive à l'égard des grandes tendances et évolutions mondiales en renforçant encore la coopération entre les autorités locales, régionales, nationales et européennes concernant les efforts de prospective stratégique et de préparation, ce qui contribuera à façonner le programme stratégique 2024-2029 de l'Union et à préserver sa résilience face à des scénarios qui évoluent rapidement;
36. met l'accent sur la nécessité d'investir davantage sur la voie du développement durable en confirmant que le pacte vert pour l'Europe et les objectifs de développement durable constituent des caps essentiels à suivre lorsqu'il s'agit de définir les priorités des cinq prochaines années;
37. souligne que la cohésion économique, sociale et territoriale constitue plus que jamais une condition indispensable pour assurer l'avenir de l'Europe; reconnaît la valeur ajoutée de la cohésion en tant que valeur fondamentale et qu'objectif transversal de l'Union, et demande qu'elle soit inscrite au cœur du nouveau programme stratégique 2024-2029, de façon à éviter que le changement climatique ne creuse encore les disparités entre régions et à réduire les phénomènes de désengagement et de mécontentement à long terme;
38. souligne que la croissance durable et la prospérité économique au sein du marché unique de l'Union dépendent de la compétitivité de la base industrielle européenne, de sa capacité à jouer un rôle moteur dans l'évolution technologique et de la résilience de ses chaînes de valeur; dans ce contexte, invite l'Union à faire en sorte que les pôles industriels clés et les secteurs sensibles, tels que l'alimentation, la santé, l'automobile, les produits chimiques, le textile, l'énergie et le numérique, puissent évoluer dans un cadre réglementaire favorable qui leur permette de poursuivre leurs activités au sein de l'Union et d'affronter la concurrence sur les marchés internationaux;
39. demande que le futur programme «L'Europe dans le monde» s'appuie sur un partenariat renforcé avec les collectivités locales et régionales, qui deviennent incontestablement des acteurs mondiaux dans de nombreux secteurs; demande instamment, à cet égard, une participation accrue des gouvernements infranationaux non seulement dans les enceintes politiques multilatérales telles que celles existant au niveau des Nations unies, mais aussi dans le contexte des partenariats stratégiques de l'Union, grâce à un soutien accru aux plateformes de coopération avec les villes et les régions d'autres continents;



40. insiste sur la nécessité accrue d'une préparation systémique à des crises humanitaires plus fréquentes liées à des catastrophes climatiques ou autres catastrophes naturelles dans l'Union et dans le monde; met l'accent sur le rôle essentiel que jouent les régions et les villes pour faire de l'Europe une championne de la solidarité, y compris au niveau mondial, et invite l'Union à renforcer les partenariats stratégiques et à fournir un cadre qui améliore sa préparation et sa réactivité aux situations d'urgence à tous les niveaux de gouvernement;
41. signale que l'UE aura besoin de ressources budgétaires qui soient à la hauteur des ambitions mondiales et intérieures proclamées dans le futur programme stratégique 2024-2029, y compris pour se préparer à la prochaine décennie; souligne la nécessité de garantir des niveaux d'investissement suffisants pour permettre à chaque région d'aborder les transitions écologique, numérique, industrielle, sociétale et démographique; préconise le renforcement des mécanismes budgétaires dont l'Union a besoin pour faire face aux situations de crise et d'urgence imprévues de manière coordonnée et solidaire; invite l'Union à procéder à une évaluation approfondie de l'incidence à long terme que devrait avoir sur son propre budget la guerre menée par la Russie en Ukraine;
42. constate que les citoyens européens ont lancé un appel clair en faveur d'une évolution du système de gouvernance européen et estime que les résultats de la conférence sur l'avenir de l'Europe nécessitent une réforme ambitieuse du fonctionnement de l'Union pour relever les défis à venir;
43. soutient à cet égard la demande exprimée par le Parlement européen d'organiser une convention en activant la procédure de révision des traités (article 48 du TUE) et fait valoir qu'une future convention devrait associer pleinement le CdR et ses membres;
44. estime que, dans l'intervalle, une optimisation des dispositions actuelles des traités devrait garantir activement une transparence et une responsabilité accrues dans le processus décisionnel de l'Union, notamment en mettant davantage l'accent sur la subsidiarité, la gouvernance à plusieurs niveaux et le rôle du CdR; juge indispensable, à cet égard, d'engager une révision de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» au cours du prochain cycle politique;
45. réaffirme que la conférence sur l'avenir de l'Europe a appelé à renforcer le rôle du CdR dans l'architecture institutionnelle en ce qui concerne les questions ayant une incidence territoriale. La révision des accords de coopération que le Comité a conclus avec la Commission européenne et le Parlement européen offre la possibilité de progresser à cet égard, notamment en ce qui concerne sa participation systématique aux initiatives clés revêtant une dimension territoriale tout au long de leur cycle politique, de la phase prélegislative et législative à la mise en œuvre et au réexamen;
46. se félicite des travaux novateurs sur l'égalité entre les hommes et les femmes menés par la Commission européenne au cours de ce mandat et réaffirme son engagement dans tous les dossiers concernés. Le Comité est déterminé à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa composition et ses activités, à soutenir l'autonomisation des femmes lors des élections locales et régionales et à lutter contre les discriminations, les violences et les obstacles auxquels les femmes restent confrontées dans tous les aspects de la vie. Il réaffirme que les

villes et les régions peuvent concevoir et mettre en place des cadres globaux, des politiques et des mesures tenant compte de la dimension hommes-femmes pour lutter contre la violence à caractère sexiste;

47. charge son président de transmettre le «Rapport annuel 2023 de l'Union européenne sur l'état des régions et des villes» ainsi que la présente résolution aux présidentes du Parlement européen et de la Commission européenne et au président du Conseil européen, ainsi qu'aux chefs d'État et de gouvernement des 27 États membres de l'UE, et encourage les élus régionaux et locaux en Europe à diffuser le rapport auprès des citoyens et des médias locaux et régionaux.

Bruxelles, le 11 octobre 2023

Le président  
du Comité européen des régions

Vasco ALVES CORDEIRO

---